

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC. PROJET SIMPLIFIÉ D'ACQUISITION PUBLIQUE DE LA MAISON COTI - PARCELLE A 334.

Par arrêté n° 2023-11 du 27 février 2023, Monsieur François FAGGIANELLI, maire d'APPIETTO, a formalisé les modalités de **mise à disposition du public, du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique en vue de la réhabilitation de la maison COTI**, située sur la parcelle A 334, quartier A Teppa 20167 Appietto, définies par la délibération n° 2022-04-01 du conseil municipal.

Cette mise à disposition du public se déroulera :

Mairie d'APPIETTO
Marchesaccio
20167 APPIETTO

du lundi 06 mars 2023 à 09 h 00 au vendredi 7 avril 2023 à 17 h 00.

Le public peut prendre connaissance du dossier et ses annexes **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ainsi que le samedi de 09 h 00 à 12 h 00**. Les mêmes pièces seront consultables en ligne sur le site internet de la commune d'APPIETTO :

<https://www.commune-appietto.fr/>

Ce lien sera annoncé sur la page Facebook de la mairie
« Casa Cumuna Appietto ».

Le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre papier établi sur feuillets non mobiles ou par voie électronique à l'adresse suivante : **mairie.appietto@wanadoo.fr**. Les courriers postaux, les courriels ou simples documents remis en mairie seront annexés au registre.

A l'expiration de la mise à disposition publique de ce dossier, les observations du public seront transmises à Monsieur le préfet de Corse du Sud qui pourra déclarer l'utilité publique, au profit de la commune d'APPIETTO, du projet d'acquisition, en vue de la réhabilitation **de la maison COTI**, située sur la parcelle A 334, quartier A Teppa 20167 Appietto.